

Arrêté du 27 MAI 2019 portant délégation de signature pour la direction en charge des ressources humaines du groupe de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD19011

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le décret du 27 juin 2014 nommant M. Paul Peny directeur à la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. Paul Peny, directeur chargé des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, y compris :

1° Les contrats de travail et les actes relatifs à leur exécution et à leur rupture ;

2° Les décisions portant désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des compétences de la direction des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations ;

3° Tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions du Code de la commande publique dans la limite des attributions de la direction en charge des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations.

M. Paul Peny est également habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des compétences de la direction chargée des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Peny, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général :

1° Tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations à :

M. Arnaud Freyder, directeur délégué ;

Mme Corinne Lemoine, responsable du département chargé du développement des dirigeants et du management ;

Mme Gwenola Martin, responsable du département chargé de la politique d'emploi et de rémunération, développement des compétences ;

M. Bruno Mars, responsable du département chargé de la gestion des personnels et de la transformation des outils RH ;

M. Denis Maréchal, responsable pilotage, appui et performance ;

2° Tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}, à :

M. Jean-Marie Foucault, responsable du département Relations et innovation sociales ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Mars, délégation est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}, à :

1° Mme Laure Burellier, responsable de l'unité de gestion des personnels de droit public et statutaires CANSSM et Messieurs Frédéric Pruvost, adjoint à la responsable de l'unité de gestion des personnels de droit public et statutaires CANSSM et Roland Guilloux, expert et adjoint à la responsable de l'unité de gestion des personnels de droit publics et statutaires CANSSM ;

2° M. Stéphane Billac, responsable de l'unité de gestion des personnels de droit privé et des cadres dirigeants, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Anne-Sophie Carrère, adjointe au responsable de l'unité de gestion des personnels de droit privé et des cadres dirigeants ;

3° Mme Annie Pouet, responsable de l'unité de gestion du temps et des absences, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, Monsieur Nathan Houlier, adjoint à la responsable de l'unité de gestion du temps et des absences ;

4° M. Frédéric Font-y-Radua, responsable du secteur obligations employeur.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Maréchal, délégation est donnée à Mme Corinne Bulloz, adjointe au responsable pilotage, appui et performance de la direction des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenola Martin, délégation est donnée à M. Pierrick Foury, son adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de ce service, et à M. Pierre-Xavier Noailletas, responsable du service formation, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er} d'un montant supérieur à 25 000 euros hors taxes.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Lemoine, délégation est donnée à Mme Marcella Le Blanc, responsable développement des viviers et du management, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de ce service, et à Mme Sabine Zecchinati, responsable de l'Université du Groupe, tous actes dans la limite des attributions de ce service.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Peny, délégation est donnée à M. Jean-Marie Foucault, responsable du département Relations et innovation sociales, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, y compris :

a) Avec faculté de substituer ou de donner mandat, tous actes de mainlevée d'hypothèque avec ou sans constatation de paiement et consentement aux radiations, d'inscription de nantissement, d'hypothèque, de privilège de vendeur ou de prêteur de deniers, ainsi que de saisie ou commandement de saisie, prise au profit de la Caisse des dépôts et consignations ou des organismes dont elle assure la gestion ;

b) Tous actes relatifs aux dépenses de fonctionnement du service et ordres de mission des personnels contribuant au fonctionnement du COSOG qui sont du ressort de la procédure budgétaire annuelle de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la convention de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Foucault, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à :

M. Nicolas Moldoch, responsable de la mission sociale groupe ;

M. Thierry Salem, directeur administratif du COSOG.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Peny, délégation est donnée à Mme Marie-Gabrielle Doucet, responsable du service médical, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la

limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes visés au 3° de l'article 1^{er}.

Article 9

Délégation est donnée, pour la gestion des ressources humaines, au sein des directions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés aux a, b, c et d ci-dessous ainsi que les conventions de formation afférentes aux personnels gérés, dans la limite des budgets autorisés :

a) Les décisions relatives à l'avancement et à la promotion des salariés de droit privé ainsi que les correspondances et toutes autres pièces nécessaires à la gestion de proximité de ces personnels, à l'exclusion des contrats de travail et avenants ;

b) Les correspondances, attestations, notifications relatives à la gestion de proximité des fonctionnaires et contractuels de droit public, à l'exclusion des contrats de ces derniers et des pièces relevant du pouvoir disciplinaire de l'employeur ;

c) Les contrats, correspondances et toutes autres pièces relatives à la gestion des stagiaires ;

d) Les correspondances et toutes autres pièces relatives à la gestion des apprentis, à l'exclusion des contrats d'apprentissage.

1° Pour la direction générale, à :

Mme Brigitte Laurent, directrice du cabinet du directeur général ;

Mme Marie-Laure Gadrat, cheffe de cabinet auprès du directeur général ;

M. Denis Maréchal, responsable pilotage, appui et performance de la direction des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Corinne Bulloz, son adjointe ;

2° Pour le secrétariat général du groupe, à :

Mme Catherine Mayenobe, secrétaire générale du groupe ;

M. Régis Pelissier, secrétaire général adjoint ;

M. Patrick Viry, responsable du service des affaires générales et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Mme Sabah Boukrit, responsable des ressources humaines ;

3° Pour les départements placés sous la responsabilité du directeur général adjoint, à :

M. Olivier Sichel, directeur général adjoint, directeur la gestion des participations stratégiques ;

Mme Marie-Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Jean-Patrick Thiery, son adjoint ;

4° Pour la direction en charge des finances du groupe :

Mme Virginie Chapron du Jeu, directrice des finances du groupe, ;

Mme Marie-Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Jean-Patrick Thiery, son adjoint ;

5° Pour la direction chargée de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations :

M. Olivier Sichel, directeur général adjoint, directeur de la Banque des territoires ;

M. Kosta Kastrinidis, directeur du département des ressources humaines de la direction de la Banque des territoires ;

M. Lucien Risal, responsable du Développement RH et de l'innovation sociale ;

Mme Virginie Robichon, responsable de l'accompagnement RH ;

M. Danièle Diez, responsable de la Stratégie RH métier, du pilotage et de la qualité ;

Mme Marianne Laurent, directrice des prêts de la direction de la Banque des territoires ;

Mme Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la direction de la Banque des territoires ;

M. Jérôme Lamy, directeur chargée des clientèles bancaires de la direction de la Banque des territoires ;

M. Antoine Troesch, directeur de la direction de l'investissement de la direction de la Banque des territoires ;

6° Pour la caisse générale, direction chargée de l'exécution des opérations financières, à :

M. André Laurent Michelson, caissier général, directeur de l'exécution des opérations financières, Mme Isabelle Delamour, secrétaire général, adjointe au caissier général, directeur de l'exécution des opérations financières, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, Mme Sandra Vukic, responsable du service des ressources humaines ;

7° Pour la direction chargée du fonds d'épargne, à :

M. Olivier Mareuse, directeur du fonds d'épargne et de la direction des gestions d'actifs ;

M. François-Louis Ricard, responsable de la direction financière ;
Mme Michèle Hardre-Schille, responsable du département appui et performance et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à Mme Fabienne Josseaume, responsable des ressources humaines ;

8° Pour la direction chargée des gestions d'actifs, à :

M. Olivier Mareuse, directeur du fonds d'épargne et de la direction des gestions d'actifs ;
M. Eric Flamarion, directeur du département des placements financiers ;
Mme Michèle Hardre-Schille, responsable du département appui et performance et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, à Mme Fabienne Josseaume, responsable des ressources humaines ;

9° Pour la direction juridique et fiscale et des services associés, à :

M. Pierre Chevalier, directeur juridique et fiscal et des services associés, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation est donnée à Mme Audrey Girard-Grillo et à Mme Valérie Hulst, directrices adjointes ;

10° Pour la direction des retraites et de la solidarité, à :

M. Michel Yahiel, directeur de la direction en charge des retraites et de la solidarité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Laure de la Bretèche, directrice déléguée de la direction en charge des retraites et de la solidarité, et en cas d'absences et d'empêchement de ces derniers, Mme Karen Le Chenadec, secrétaire générale de la direction chargée des retraites et de la solidarité, pour l'ensemble des personnels de cette direction ;

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés à l'alinéa précédent, à Mme Brigitte Reichling, responsable des ressources humaines au secrétariat général de la direction en charge des retraites et de la solidarité, pour l'ensemble des personnels de cette direction, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, M. Dominique Gonzalèz de Linares, responsable des ressources humaines des fonctions mutualisées, pour les personnels de son périmètre ;

M. Emmanuel Ballu, responsable du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Jean-Louis Molas, responsable des moyens et ressources opérationnels du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Philippe Verbois, responsable des ressources humaines du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Laetitia Ribeiro, adjointe au responsable des ressources humaines ;

Mme Hélène Gerbet, responsable du département dénommé « Etablissement d'Angers-Paris » et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Luc Maubé, responsable de la direction des ressources humaines et des moyens opérationnels du département dénommé « Etablissement d'Angers-Paris », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Alexia Bacchi, responsable du service des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, M. Ange Massoni, son adjoint et responsable de l'unité ressources humaines de proximité Paris.

11° Pour le personnel affecté au Fonds de réserve pour les retraites (FRR), M. Denis Maréchal, secrétaire général de la direction des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Corinne Bulloz, son adjointe.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes relatifs à la gestion de la maladie et des accidents du travail ou de service des personnels de droit public et des salariés sous statut CANSSM, :

1° Pour l'ensemble des services de l'établissement public situés à Bordeaux, à M. Emmanuel Ballu, responsable du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Jean-Louis Molas, responsable des moyens et ressources opérationnels du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Philippe Verbois, responsable des ressources humaines du département dénommé « Etablissement de Bordeaux », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Laetitia Ribeiro,

adjointe au responsable des ressources humaines ;

2° Pour l'ensemble des services de l'établissement public situés à Angers et Cholet, à Mme Hélène Gerbet, responsable du département dénommé « Etablissement d'Angers-Paris » et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Luc Maubé, responsable des ressources humaines et des moyens opérationnels du département dénommé « Etablissement d'Angers-Paris », et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Alexia Bacchi, responsable du service des ressources humaines, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, M. Ange Massoni, son adjoint.

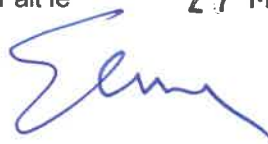
Article 11

En cas d'empêchement de M. Paul Peny, directeur chargé des ressources humaines du groupe et de l'établissement public Caisse des dépôts et consignations, lié à des circonstances exceptionnelles justifiant la mise en œuvre du plan de continuité d'entreprise et du plan de continuité des activités (PCE-PCA), délégation est donnée aux directeurs et responsables de pôle ou de service mentionnés aux articles précédents à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes nécessaires pour assurer la continuité des services, tels que la prise en charge administrative des frais et avances, notamment pour le transport ou les déplacements des personnes et des biens, ainsi que les frais de mission et la gestion du temps de travail.

Article 12

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 27 MAI 2019



Eric Lombard